

DICRIM

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS.

BRENOUX □ 48000 □ LOZERE

Madame, Monsieur,

Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs d'où la nécessité de prescrire un DICRIM permettant à la population de mieux appréhender son territoire, son cadre de vie et les difficultés qui pourraient survenir sur celui-ci.

Le présent document informe les résidents actuels et ceux qui viendront s'installer sur notre commune.

Je vous en souhaite une bonne lecture dans l'intérêt de tous.

André BADAROUX.

Maire de Brenoux

✓ Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est un événement à fréquence faible mais de grande gravité car touchant des enjeux importants. C'est un événement où un seul accident engendre de nombreuses victimes ou de nombreux dégâts matériels ou encore de graves dommages à l'environnement.

✓ Qu'est-ce que l'information préventive ?

Placée sous la double responsabilité du préfet et du maire, l'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se manifester sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances.

Historiques

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur la commune

Inondation par ruissellement et coulée de boue, crue avec débordement de la Nize.

➤ 4 novembre 1994

➤ 2 décembre 2003

Phénomène lié à l'atmosphère – Tempête et grains (vent)

➤ 6 novembre 1982

Inondations

<p>Définition</p> <p>Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variable.</p> <p>Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.</p> <p>Mécanisme</p> <p>La commune de Brenoux est longée sur la partie basse par La Nize.</p> <p>Les risques sur la commune sont limités, il faut plusieurs jours de fortes pluies pour que le phénomène se produise.</p> <p>Sur la commune, l'inondation peut se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> * le débordement de la Nize. * la stagnation des eaux pluviales dans les points bas. * le ruissellement localisé en secteur urbain. * la résurgence d'une source (karstique) à Malaval. <p>L'ampleur de l'inondation est fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'intensité et la durée des précipitations * la surface et la pente du bassin versant, * la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol. * la présence d'obstacles à la circulation des eaux. <p>Les paramètres météorologiques (fonte des neiges, assèchement des sols,...) l'entretien des rivières et l'imperméabilisation des sols sont des facteurs aggravants des inondations.</p>	<p>Mesures de prévention et de protection</p> <p>Prévention</p> <p>Les zones inondables des cours d'eau de la commune sont connues et retracées dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) arrêté le 25 octobre 2006. Ce document est consultable en mairie.</p> <p>Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) intègre les zones inondables définies dans le P.P.R.I.</p> <p>Protection - Alerte</p> <p>Les crues de la Nize dues à des précipitations très intenses « caractère cévenol » sont souvent prévisibles, les mesures de prévision et d'alerte sont très vite mise en œuvre dans pareil cas car peu d'habitations sont concernées.</p> <p>Intégré dans le plan d'alerte départementale, le maire et les adjoints sont prévenus par téléphone. Ils alertent alors les personnes concernées par le risque et prennent les mesures d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ FERMER l'accès par le pont de Langlade Les lotissements Val de Nize, le Saalex et la rive gauche de la Nize à Langlade sont inaccessibles en cas de crue. ➤ Langlade information à la pisciculture ➤ La Roche : surveiller l'accès ➤ Brenoux : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ l'habitation ancien moulin est à protéger par la déviation du canal ⇒ l'accès des 3 habitations est impossible par la partie basse ⇒ garage diocésain (un garage presbytère et l'autre garage communal). déplacer les véhicules et les objets entreposés
--	--

Chutes de blocs - Mouvements de terrain

<p>Les risques sont sur les hameaux du Lac et de Malaval</p> <ul style="list-style-type: none"> * sur la RD 25 reliant Brenoux à Mende, des chutes de blocs depuis les escarpements rocheux plus ou moins entaillés par l'érosion et des glissements de terrain peuvent se produire. * au hameau de Malaval des chutes de bloc provenant des escarpements du Causse Roc de L'aigle <p>Les paramètres météorologiques (fortes précipitations, période de sécheresse, variations brutales de températures ...), peuvent être des facteurs déclenchant les chutes de blocs rocheux.</p>	<p>Mesures de prévention et de protection</p> <p>Prévention</p> <p>Les zones à risques ont été repérées lors de l'étude (août 2011) menées par le Centre d'Etudes techniques de l'Equipement (CETE) Méditerranée.</p> <p>Protection</p> <p>Zones inconstructibles dans le PLU</p>
--	--

OPERATIONNEL

L'organisation en cas de crise est formalisée dans un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

<ol style="list-style-type: none"> 1 Le DOS (Directeur des Opérations de Secours) est le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier son représentant sera l'Adjoint qu'il aura désigné porteur de la chasuble DOS. 2 Informez vous : MAIRE N° Tél. 06.87.26.46.93 ou signal d'alarme cloche '<i>TOSCIN</i>' 3 Point de rassemblement : Salle des Fêtes de Langlade
--